

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASCO 17 Mise à disposition d'espaces pour l'exposition "Objectif Photos : le Pari(s) des enfants » - Convention d'occupation avec l'établissement public "CENTQUATRE-PARIS".

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention entre la Ville de Paris et le CENTQUATRE-PARIS pour l'organisation d'une exposition d'œuvres photographiques réalisées par les enfants des centres de loisirs et des 5 classes d'élémentaires de la Ville de Paris dans le cadre de l'opération labellisée Art Pour Grandir, intitulée « Objectif Photos : le Pari(s) des enfants » pour laquelle la contribution financière de la Ville de Paris sera de quatre mille euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le CENTQUATRE-PARIS une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement municipal de l'année 2017, rubrique 255, chapitre 011, nature 6042.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO